

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire

26 novembre 2025, 16 h 30

Salle 3632

Pavillon Louis-Jacques-Casault

PROCÈS-VERBAL**Personnes présentes :**

Bergeron, Cathia
Bergeron, Dean
Boctor, Fayez Fouad
Bourque, Vickie
Carbonneau, Carole
Dallaire, Michel
D'Amours, Sophie
Darveau, André
Dorval, Guy
Gélineau, François
Hébert, Marie-Josée
Houde, Jean
Labelle, Bernard

Lacroix, René
Laflamme, Anne-Marie
Lamontagne, Marie
Lavallée, Diane
Martin, Sabrina
Morency, Bernard
Morin, Paule-Anne
Ouellet, Michel
Ouellet, Richard
Pérusse, Louis
Pons, Frank
Roussin, Étienne
Vaillancourt, Laurence

Personnes absentes :

Brouillet, Eugénie
Choquette, Claude

Garon, Caroline

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, le président, Jean Houde, déclare la séance ordinaire du 26 novembre 2025 ouverte à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-191

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 novembre 2025.

Déclaration des conflits d'intérêts des administratrices et administrateurs en lien avec les points à l'ordre du jour

Le président mentionne les noms des personnes qui ont un intérêt ou présentent un intérêt à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour. Il fait également un appel à la déclaration des conflits d'intérêts à l'égard des sujets qui n'auraient pas été déclarés précédemment à la séance. Ces personnes seront invitées à se retirer lors des délibérations, le cas échéant.

3. Communications du président et de la rectrice

Le président remercie Louis Émond pour sa contribution et sa participation à titre de chargé de cours au Conseil pendant ces quatre dernières années. Il cède la parole à la rectrice qui le remercie également pour sa contribution dans différents dossiers et au sein de divers comités à l'Université. Louis Émond commente à son tour son expérience au sein du Conseil. Par la suite, le président souhaite la bienvenue à Guy Dorval, chargé d'enseignement.

Avant de céder de nouveau la parole à la rectrice, le président indique que lors de la prochaine séance du Conseil d'administration, le point « Découvrir l'Université » sera remplacé par un point portant sur les priorités du Conseil et de ses comités pour l'année 2026.

La rectrice donne les informations suivantes :

Budget fédéral : Dans le cadre des investissements majeurs, le gouvernement fédéral a annoncé une enveloppe de 1,7 milliard pour le recrutement international. Cette somme inclut des programmes visant : 1) le recrutement de 50 chercheuses et chercheurs de très haut niveau avec un financement s'étalant sur plus de 10 ans; 2) les postdoctorantes et postdoctorants; et 3) les professeures et professeurs adjoints. À l'Université Laval, la campagne de notoriété pour le recrutement international sera déployée le 1^{er} décembre invitant les chercheurs et chercheuses ainsi que les membres du corps professoral à poser leur candidature sur des postes. En plus de l'enveloppe pour le recrutement, le gouvernement a annoncé également des investissements très significatifs dans la stratégie industrielle de la défense qui représentent pour l'Université Laval un financement pour la construction et la mise en place de la plateforme Boréal où il est possible de déposer des données de recherche institutionnelles hébergées sur des serveurs canadiens.

Mise à jour économique du gouvernement provincial : En ce qui a trait aux universités, le gouvernement a annoncé dix chaires à 1 M\$ dans les secteurs clés du Québec.

Loi 2 et Loi 21 : La rectrice expose le contexte de la partie de la Loi 2 qui encadre l'enseignement et la recherche dans les facultés de médecine des universités. Pour ce qui est de la Loi sur la laïcité de l'État (Loi 21), il sera important d'observer l'impact que le renforcement de cette loi aura sur l'Université Laval.

Les questions des membres concernent un autre sujet qu'est le choix récent des cafétérias sur le campus et portent sur : 1) le processus du choix des cafétérias; 2) la présence de personnes étudiantes au sein du comité d'évaluation; 3) la prise de décision au Comité exécutif; 4) l'accès de la documentation déposée au Comité exécutif pour les membres du Conseil; et 4) la consultation étudiante pendant le processus et les prochaines étapes dans ce dossier.

En réponse à l'ensemble des questions posées, le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation explique en détail le processus qui a été suivi pour le choix de la solution retenue et l'octroi des contrats.

3.1 Tableau de suivis du CA (DA-2025-552)

3.1.1 Les services autofinancés : Portion du remboursement du capital de la dette du Service des immeubles prise en compte comme une dépense ou non

Le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation indique qu'au niveau du Service des résidences, un montant annuel d'environ 2,2 millions de dollars est prévu pour le maintien des actifs, provenant de divers projets financés en fonction de leur type, sur une période pouvant atteindre jusqu'à 25 ans. Le vice-recteur explique le mécanisme de ce financement élaboré en collaboration avec le Service des finances.

3.1.2 Bilan sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels 2024-2025 : Responsabilité des administrateurs et administratrices en ce qui concerne l'application de la Loi 25

La secrétaire générale mentionne que la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, qui régit l'Université Laval, ne prévoit pas de responsabilité pénale pour les administratrices et administrateurs, contrairement à la législation applicable au secteur privé.

Cependant, la Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux établit un régime parallèle de protection des renseignements personnels. En ce qui concerne les renseignements visés par cette loi, notamment les renseignements de santé, elle s'applique lorsque l'Université Laval détient de tels renseignements, ce qui peut être le cas dans certaines cliniques de l'Université Laval. Cette loi établit une présomption de responsabilité pour l'administratrice ou l'administrateur lorsqu'une infraction est commise par un mandataire ou un agent, sous réserve d'une défense de diligence raisonnable.

Après examen des pratiques de la Commission d'accès à l'information, qui exerce un pouvoir de surveillance sur ces questions, ainsi que du cadre de gouvernance mis en place et des nombreuses actions déjà entreprises et qui continuent de l'être, les risques qu'une telle poursuite soit intentée contre un administrateur ou une administratrice sont estimées comme étant relativement faibles.

3.2 Plan de travail des activités récurrentes du CA (DA-2025-553)

Le plan de travail des activités récurrentes du CA est déposé à titre informatif.

3.3 Rapport d'activités de la rectrice (DA-2025-554)

Le rapport d'activités de la rectrice est déposé à titre informatif.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2025

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-192

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2025.

5. Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2025

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-193

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2025.

6. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2025 (DA-2025-555)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-194

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2025 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2025-555.

7. Rapport d'activités 2024-2025 du Bureau du respect de la personne (DA-2025-556)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-195

De recevoir le rapport annuel 2024-2025 du Bureau du respect de la personne de l'Université Laval, tel qu'il figure au document DA-2025-556.

8. Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) (DA-2025-557)

- **Déclaration de la masse salariale assurable pour 2026, choix de la limite d'assurance par réclamation et mandat du signataire**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-196

De fixer le choix de la limite par lésion à neuf (9) fois le maximum annuel assurable (MAA);

De mandater André Darveau, vice-recteur aux ressources humaines et aux finances à signer, au nom de l'Université Laval, tous les documents pertinents à cet effet; et

De désigner la cheffe du Service santé, prévention et indemnisation, Claudia Cantin, comme signataire des dossiers de réclamation pour accident de travail et pour maladie professionnelle auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

9. Mise à jour des personnes signataires autorisées pour la gestion de la trésorerie, des placements et des renseignements fiscaux de l'Université et nomination des personnes administratrices de plateformes bancaires électroniques (DA-2025-558)

- **Autorisation**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-197

D'autoriser la personne titulaire du poste de vice-rectrice ou vice-recteur aux ressources humaines et aux finances à signer, par procédé mécanique, les chèques et lettres de change tirés par l'Université Laval, cette signature devant obligatoirement être accompagnée de celle de la personne titulaire du poste de directrice ou directeur du Service des finances;

D'autoriser les titulaires des postes suivants, pourvu qu'ils soient deux, à signer les chèques et les lettres de change non mécanographiés, ainsi que les virements électroniques de fonds, et à agir en tant qu'administratrice ou administrateur sur les plateformes bancaires électroniques :

- Vice-rectrice ou vice-recteur aux ressources humaines et aux finances;
- Directrice ou directeur du Service des finances;
- Trésorière ou trésorier et gestionnaire des placements;
- Directrice adjointe ou directeur adjoint, planification budgétaire;
- Directrice adjointe ou directeur adjoint, comptabilité et performance financière;
- Directrice adjointe ou directeur adjoint, approvisionnement.

D'autoriser les titulaires des postes suivants, pourvu qu'ils soient deux, à signer les virements électroniques de fonds sur les plateformes bancaires électroniques :

- Spécialiste en gestion financière, nommé Lydia Linteau;
- Spécialiste en gestion financière, responsable du secteur comptabilité (payables);
- Spécialiste en gestion financière, responsable du secteur comptabilité (recevables).

D'autoriser la ou le titulaire du poste de directrice ou directeur des services au personnel au Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances à signer les chèques non mécanographiés et les virements électroniques de fonds uniquement pour le compte dédié à la paie, et à agir à titre d'administratrice ou d'administrateur sur la plateforme bancaire électronique de Desjardins;

D'adopter les trois résolutions apparaissant en référence et exigées par la Fédération des caisses Desjardins, soit le Consentement FCDQ-DSF et les certificats de fonctions bancaires et d'emprunts (DA-2025-558);

D'autoriser les titulaires des postes suivants, pourvu qu'ils soient deux, à effectuer les opérations, à donner des instructions et à ordonner des transactions pour les placements auprès des courtières et courtiers en valeurs mobilières, des conseillères et conseillers en placement, des gardiens de valeurs et des gestionnaires de fonds pour les placements de l'Université Laval et de la Fiducie globale de placement Université Laval – La Fondation de l'Université Laval :

- Vice-rectrice ou vice-recteur aux ressources humaines et aux finances;
- Directrice ou directeur du Service des finances;
- Trésorière ou trésorier et gestionnaire des placements;
- Directrice adjointe ou directeur adjoint, planification budgétaire;
- Directrice adjointe ou directeur adjoint, comptabilité et performance financière.

D'autoriser les titulaires des postes suivants à effectuer les opérations, à donner des instructions et à ordonner des transactions pour les placements auprès des courtiers en valeurs mobilières en ligne :

- Vice-rectrice ou vice-recteur aux ressources humaines et aux finances;
- Directrice ou directeur du Service des finances;
- Trésorière ou trésorier et gestionnaire des placements;
- Directrice adjointe ou directeur adjoint, comptabilité et performance financière.

D'autoriser les titulaires des postes suivants à représenter l'Université Laval en matière de renseignements fiscaux auprès de Revenu Québec et de

l'Agence du revenu du Canada, incluant leurs plateformes de services électroniques, notamment à accéder aux avis de cotisation, à obtenir des informations sur les comptes d'impôt et à mettre à jour certains renseignements :

- Vice-rectrice ou vice-recteur aux ressources humaines et aux finances;
- Directrice ou directeur du Service des finances;
- Directrice adjointe ou directeur adjoint, comptabilité et performance financière;
- Spécialiste en gestion financière, responsable du secteur comptabilité (payables);
- Technicienne ou technicien en administration, cheffe ou chef d'équipe (payables);
- Coordinatrice ou coordonnateur d'opérations financières, responsable du secteur recherche;
- Agente ou agent de recherche et de planification, coordinatrice ou coordonnateur du secteur approvisionnement;
- Directrice ou directeur des services au personnel, Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances;
- Coordinatrice ou coordonnateur d'opérations financières, Direction des services au personnel, Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances.

D'autoriser les titulaires des postes suivants à signer les formulaires de déclaration de résidence ou de certification fiscale ainsi que tout autre formulaire fiscal au nom de l'Université Laval et celui de la Fiducie globale de placement requis par les autorités gouvernementales ou par les partenaires de l'Université Laval :

- Vice-rectrice ou vice-recteur aux ressources humaines et aux finances;
- Directrice ou directeur du Service des finances;
- Trésorière ou trésorier et gestionnaire des placements;
- Directrice adjointe ou directeur adjoint, planification budgétaire;
- Directrice adjointe ou directeur adjoint, comptabilité et performance financière; et

De mandater la trésorière ou le trésorier et gestionnaire des placements pour assurer les suivis et la transmission des résolutions aux partenaires financiers de l'Université Laval.

10. Modification au Règlement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (RRPePUL) (DA-2025-559)

- Projet d'amendement n° 39

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-198

Considérant les recommandations du Comité des ressources humaines,

D'adopter le projet d'amendement n° 39 au Règlement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (RRPePUL), tel qu'il figure au document DA-2025-559; et

D'autoriser le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances à signer, pour et au nom de l'Université Laval, l'amendement n° 39 au

Règlement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (RRPePUL) ainsi que tout autre document nécessaire pour y donner suite.

11. Modification au Règlement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (RRPePUL) (DA-2025-560)

- Projet d'amendement n° 40

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-199

Considérant les recommandations du Comité des ressources humaines,

D'adopter le projet d'amendement n° 40 au Règlement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (RRPePUL), tel qu'il figure au document DA-2025-560; et

D'autoriser le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances à signer, pour et au nom de l'Université Laval, l'amendement n° 40 au Règlement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (RRPePUL) ainsi que tout autre document nécessaire pour y donner suite.

12. Modification au Règlement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (RRPePUL) (DA-2025-561)

- Projet d'amendement n° 41

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-200

Considérant les recommandations du Comité des ressources humaines,

D'adopter le projet d'amendement n° 41 au Règlement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (RRPePUL), tel qu'il figure au document DA-2025-561; et

D'autoriser le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances à signer, pour et au nom de l'Université Laval, l'amendement n° 41 au Règlement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (RRPePUL) ainsi que tout autre document nécessaire pour y donner suite.

HUIS CLOS DE CONSENTEMENT

Démissions et nominations

13. Faculté des sciences et de génie

13.1 Département de génie électrique et de génie informatique : directeur (DA-2025-562)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-201

De recevoir la démission de Amine Miled à titre de directeur du Département de génie électrique et de génie informatique de la Faculté des sciences et de génie, démission ayant pris effet le 22 septembre 2025.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-202

De nommer Jérôme Genest directeur par intérim du Département de génie électrique et de génie informatique de la Faculté des sciences et de génie, pour la période du 27 novembre 2025 au 28 février 2026; et

D'autoriser le doyen à différer d'au plus six mois l'annonce du poste, conformément à l'article 2.4 de la Procédure de nomination des directeurs de département ou d'école.

14. Comités du Conseil d'administration (DA-2025-563)

14.1 Comité d'audit et de gestion intégrée des risques : membre

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-203

De recevoir la démission de Claude Choquette à titre de membre du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques du Conseil d'administration, démission prenant effet le 26 novembre 2025.

14.2 Comité des ressources immobilières et informationnelles : membre

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-204

De nommer Claude Choquette membre du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration, pour la période du 27 novembre 2025 au 26 novembre 2027.

Nominations

15. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

15.1 Département des sols et de génie agroalimentaire : directeur (DA-2025-564)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-205

De nommer Silvio José Gumiere directeur du Département des sols et de génie agroalimentaire de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

16. Faculté des sciences de l'administration

16.1 École de comptabilité : directeur (DA-2025-565)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-206

De nommer Pier-Luc Nappert directeur de l'École de comptabilité de la Faculté des sciences de l'administration, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

17. Faculté de médecine

17.1 Département de médecine moléculaire : directeur (DA-2025-566)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-207

De nommer Abid Oueslati directeur du Département de médecine moléculaire de la Faculté de médecine, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

17.2 Département d'anesthésiologie et de soins intensifs : directeur (DA-2025-567)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-208

De nommer Éric Camiré directeur du Département d'anesthésiologie et de soins intensifs de la Faculté de médecine, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

17.3 Département de pédiatrie : directeur par intérim (DA-2025-568)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-209

De prolonger le mandat intérimaire de Marc-André Dugas à titre de directeur du Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026; et

D'autoriser la doyenne à différer d'au plus six mois l'annonce du poste, conformément à l'article 2.4 de la Procédure de nomination des directeurs de département ou d'école.

18. Conseil d'administration**18.1 Président (EQ-2025-569)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-210

De nommer de nouveau Jean Houde président du Conseil d'administration pour un mandat de 2 ans commençant le 7 décembre 2025 et se terminant le 6 décembre 2027.

18.2 Membre (DA-2025-570)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-211

Considérant la recommandation du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées,

De nommer de nouveau Michel Dallaire comme membre du Conseil d'administration, pour la période du 7 février 2026 au 6 février 2029 inclusivement, à titre de diplômé de l'Université Laval conformément au paragraphe 11 de l'article 40 des Statuts.

HUIS CLOS COURANT

Démission et nomination

19. Faculté de médecine

19.1 Département d'innovation en éducation médicale : directeur (DA-2025-571)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-212

De recevoir la démission de Gilles Chiniara à titre de directeur du Département d'innovation en éducation médicale de la Faculté de médecine, démission ayant pris effet le 4 novembre 2025.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-213

De nommer Claude Labrie à titre de directeur par intérim du Département d'innovation en éducation médicale de la Faculté de médecine, pour la période du 27 novembre 2025 au 30 juin 2026; et

D'autoriser le doyen à différer d'au plus six mois l'annonce du poste, conformément à l'article 2.4 de la Procédure de nomination des directeurs de département ou d'école.

ORDRE DU JOUR COURANT

20. Découvrir l'Université

- La gouvernance des données

En raison de l'heure tardive, ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil d'administration.

21. Rapport du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées du Conseil d'administration

Le président du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 13 novembre.

Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

21.1 Rapport d'impact 2024-2025 de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés (DA-2025-572)

Le président du comité est accompagné de Caroline Girard, cheffe de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés (DPRD), pour répondre aux questions des membres, le cas échéant.

Il mentionne que ce document permet de faire rayonner l'ampleur des initiatives philanthropiques portées par l'Université Laval au cours de la dernière année et démontrer l'engagement et le dynamisme des personnes diplômées. Parmi les faits saillants de l'année 2024-2025, 19 638 personnes ont contribué pour une somme de 49,88 M\$ en engagements totaux. À cela s'ajoute le don le plus important jamais reçu à l'Université Laval, soit 20 M\$ de Québecor. Ces montants étaient dédiés à la Campagne majeure du Carrefour international Brian-Mulroney qui s'est clôturée avec un impressionnant montant de 87 M\$.

Le président complète en présentant les activités et impacts concrets en philanthropie ainsi que les initiatives du côté des relations avec les diplômées et diplômés.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-214

Considérant la recommandation du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées;

De recevoir le rapport d'impact 2024-2025 sur les activités de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés, tel qu'il figure au document DA-2025-572.

21.2 Tableau des suivis

- Bonification au rendement pour certains groupes d'employés :
Révision actuelle avec les partenaires, secteur des ressources humaines et syndicat concerné. Ce suivi se conclura au cours des prochains mois.
- Présentation des résultats et indicateurs clés de succès – Alignement des pratiques aux normes CASE :
Ce plan de travail en 4 jalons permettra de se conformer aux Case Global Reporting Standards (une référence internationale en matière de philanthropie et de relation avec les diplômés). L'échéance prévue est avril 2028 pour compléter l'ensemble du travail.
- État des radiations de dons :
Le travail avec la conformité aux normes CASE permettra d'avancer par rapport à l'état des radiations de dons. Les membres du comité se questionnent depuis un certain temps sur le fonctionnement des dons engagés qui peuvent être radiés par la suite, afin d'obtenir des statistiques, mais ils ne sont pas encore en mesure de l'établir. Les données actuelles ne permettant pas d'avoir une bonne visibilité sur les dons engagés qui ne se réaliseront pas et qui seront perdus. L'échéance prévue est le début de l'année 2028 pour obtenir le portrait clair de l'état des radiations de dons.

21.3 Stratégie de sollicitation et de mobilisation relative à la Campagne communauté universitaire 2026

Le lancement de la Campagne communauté universitaire 2026 aura lieu le 17 février prochain. Les objectifs à atteindre pour cette année consistent à mobiliser 5 500 donatrices et donateurs pour un total de 3,3 millions de dollars en dons, ce qui est légèrement supérieur à ce qui a été réalisé en 2025 avec 5 400 personnes donatrices.

21.4 Tableau des résultats philanthropiques institutionnels

La cheffe de la DPRD a partagé aux membres du comité les résultats philanthropiques institutionnels pour l'année en cours. Environ 9 000 donateurs et donatrices ont confirmé pour des engagements de près de 13 M\$, ce qui correspond à 1,6 M\$ de plus que la moyenne des cinq dernières années à pareille date lorsque la progression est prise à partir du début de l'année. S'ajoute à cela, un montant de 38,1 M\$ en cours de sollicitation. Quant aux Cent associés, l'objectif de sept est déjà atteint.

22. Rapport du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques du Conseil d'administration

Le président du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 19 novembre.

Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

22.1 Rapport annuel du Comité de placement et de trésorerie pour l'exercice 2024-2025 (DA-2025-573)

Le président indique que l'année 2024-2025 a été positive et les liquidités sont bonnes. Le Fonds des appoints de rentes (environ 50 M\$) a enregistré un rendement de 12,7 %, tandis que la Fiducie globale (environ 320 M\$) a atteint 11,5 %. Ces résultats représentent environ 0,7% au-dessus du portefeuille de référence. Ces rendements reflètent la très bonne performance des marchés financiers, particulièrement les

marchés boursiers. Ils reflètent également plusieurs changements apportés aux politiques de placement et dans le choix des gestionnaires à la suite de l'arrivée au Service des finances de Marie Pouliot, trésorière et gestionnaire des placements. Le président invite les membres à consulter le sommaire exécutif 2024-2025.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-215

Considérant la recommandation du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

De recevoir le rapport annuel du Comité de placement et de trésorerie pour l'exercice 2024-2025, tel qu'il figure au document DA-2025-573.

22.2 Situation financière des régimes de retraite au 31 décembre 2024 et projection au 30 septembre 2025 (DA-2025-574)

Le président du comité mentionne que la bonne performance des marchés explique aussi l'amélioration de la situation financière des trois régimes retraite en date du 31 décembre 2024. Au total, l'actif des trois régimes représente environ 3,2G\$ alors que le passif représente environ 3G\$. Deux des trois régimes sont en surplus alors qu'un est en déficit. À la lumière de ces résultats, les comités de retraite ont décidé de soumettre les évaluations actuarielles à Retraite Québec ainsi qu'à l'Agence du revenu du Canada. Les cotisations requises tant par les participants que l'Université demeurent inchangées pour chacun des régimes.

22.3 Gestion intégrée des risques

22.3.1 Portrait organisationnel de risques - automne 2025 (DA-2025-575)

Le président du comité est accompagné de Marie-Geneviève Latour, conseillère en gestion intégrée des risques (GIR), afin de présenter les points 22.3.1 et 22.3.2, et répondre aux questions des membres, le cas échéant.

Elle mentionne que le portrait organisationnel de risques est présenté environ deux fois par année et fait part des éléments clés et des changements apportés à l'automne 2025. Aucun nouveau risque n'a été identifié, les 15 risques existants sont demeurés inchangés. La conseillère termine en énumérant les changements apportés depuis le dernier portrait (printemps 2025).

Les questions des membres portent sur : 1) les critères spécifiques pour établir l'ordre de priorité des risques; et 2) la discussion relative au premier risque « Déséquilibre entre le financement public et la capacité à réaliser la mission ».

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-216

Considérant la recommandation du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

De recevoir le document Portrait organisationnel de risques - automne 2025, tel qu'il figure au document DA-2025-575.

22.3.2 Positionnement sur l'appétence pour le risque (DA-2025-576)

La conseillère en gestion intégrée des risques résume l'appétence pour le risque et explique la méthode utilisée pour définir le positionnement. Le 19 février 2025, le comité a convenu d'adopter le positionnement, de l'intégrer progressivement à la gestion de risques et de le réviser au besoin. Il a ensuite été présenté au Conseil d'administration du 21 mai 2025 pour information et première discussion sur le sujet. Le président du comité souligne que cet exercice a été entrepris il y a trois ans.

Les questions des membres portent sur : 1) l'interrelation entre les catégories de risques; et 2) la méthode employée pour déterminer le seuil d'appétence.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-217

Considérant la recommandation du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

D'approuver le document Positionnement sur l'appétence pour le risque, tel qu'il figure au document DA-2025-576.

22.4 Mise à jour des résultats de l'année financière 2025-2026 sur la base des résultats financiers au 30 septembre 2025 (DA-2025-577)

Le président du comité est accompagné de Caroline Martel, directrice du Service des finances, pour présenter le point et répondre aux questions des membres, le cas échéant.

Il introduit en indiquant que le résultat net projeté est un déficit additionnel de l'ordre de 14,0 M\$. Il est important de souligner que ce manque à gagner s'ajoute au 18,0 M\$ intégré au budget 2025-2026 et compensé par des sommes en provenance de la réserve institutionnelle pour projets futurs (16,3 M\$) et de la réserve pour les projets futurs technologiques (1,7 M\$) permettant ainsi de présenter un budget équilibré pour l'année 2025-2026. Excluant ces transferts des réserves, les dépenses sont donc en excédent des revenus pour un total de 32,0 M\$. L'enjeu des dépenses excédentaires se situe principalement au niveau des missions d'enseignement et de recherche. La directrice complète en précisant les actions prises pour adresser cet enjeu.

À la suite des discussions, les actions prises sont approuvées. Par contre, il est important d'agir rapidement afin que les résultats de l'année 2025-2026 soient à l'équilibre sans avoir à recourir davantage à la réserve institutionnelle pour projets futurs. De plus, il faut élaborer dès maintenant un plan d'action visant à réduire le déficit prévu pour l'année 2026-2027 ainsi que pour les années suivantes dans les projections financières pluriannuelles.

Les questions et commentaires portent sur : 1) l'urgence d'agir pour résorber le déficit; et 2) la période pour la mise en œuvre des plans de redressement pour les facultés en difficulté.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-218

Considérant la recommandation du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

De recevoir la mise à jour des résultats de l'année financière 2025-2026 sur la base des résultats financiers au 30 septembre 2025, telle qu'elle figure au document DA-2025-577.

22.5 Rapport d'audit interne sur la vétusté du parc immobilier

Le président du comité mentionne que ce rapport est un projet d'audit interne de l'année 2024-2025. Il fait état d'une problématique importante de vétusté du parc immobilier de l'Université Laval, lequel se divise en espaces reconnus et non reconnus. Le président fait part par la suite des enjeux et des deux recommandations du rapport.

Le plan d'action convenu avec le Service des immeubles et le Service des finances visent à mettre en œuvre les recommandations d'ici décembre 2028. Le rapport a été partagé avec le Comité des ressources immobilières et informationnelles.

Étant donné l'importance de cet enjeu et le long délai pour la mise en œuvre des recommandations, les membres du comité auront un premier suivi en septembre 2026.

23. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration

La présidente du Comité de gouvernance et d'éthique (CGE) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 17 novembre.

Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

23.1 Plan de transition – Élection au rectorat

La vice-rectrice aux infrastructures et à la transformation et responsable de la transition a présenté le plan de transition du rectorat et des vice-rectorats, ainsi que le mandat et la composition du Comité de coordination de la transition. Ce plan se décline en six sections : 1) les objectifs; 2) la gouvernance de la transition; 3) le calendrier de transition; 4) les axes de travail (responsabilités, documentation et transfert des connaissances, communication, gestion du changement, suivi et évaluation); 5) les risques et mesures d'atténuation; et 6) l'échéancier proposé.

L'importance d'intégrer la vision du nouveau recteur ou de la nouvelle rectrice dès sa nomination a été soulignée et les membres du comité recommandent également d'ajouter au Comité de coordination de la transition un spécialiste en finance.

La vice-rectrice adjointe présentera l'avancement du plan en février 2026.

23.2 Membres du corps professoral au Conseil d'administration (CA) – Appel de candidatures

Considérant les nouvelles dispositions de l'article 36, parag. 20 des Statuts (Édition 2025), un scrutin s'est tenu du 16 au 22 septembre auprès des membres du corps professoral siégeant au Conseil universitaire (CU) et aux trois (3) commissions permanentes. Les résultats ont montré que les mandats des professeurs n'ont pas été renouvelés.

En conséquence, un appel de candidatures, accompagné d'un formulaire, sera lancé auprès des membres du corps professoral siégeant au CU et aux trois (3) commissions permanentes afin de pourvoir les deux postes, conformément à l'article 40, parag. 4 des Statuts. Cet appel sera effectué lorsque les nouveaux sièges aux commissions seront comblés.

23.3 Rencontre d'accueil des nouveaux membres du CA et du CU - suivi

Le 21 octobre, les nouveaux membres du CA et du CU, accompagnés de certains anciens, ont rencontré la direction. Le CU comptait 9 nouveaux membres et 9 anciens, tandis que le CA était représenté par 2 anciens membres. Une dizaine de représentantes et représentants de la direction étaient également présents.

À l'issue de cette rencontre, il a été observé que le taux de participation était relativement bas, notamment parmi les membres du CA. Étant donné que les nouveaux membres du CA sont rencontrés individuellement par la secrétaire générale et le vice-recteur exécutif, leur présence à cette rencontre collective semble moins essentielle.

23.4 Guide de procédure des assemblées du CA

Selon l'article 50 des Statuts qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026, en l'absence de règlement de procédure sur un point donné, le Guide de procédure des assemblées délibérantes du Secrétariat général de l'Université de Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, s'applique aux séances du CA.

Malgré sa lisibilité supérieure au Code Morin, le Guide de procédure des assemblées délibérantes du Secrétariat général de l'Université de Montréal doit être adapté afin de refléter les réalités propres à l'Université Laval comme l'a fait notamment l'Université de Sherbrooke.

Le Bureau du secrétaire général (BSG) a débuté des travaux d'adaptation, en collaboration avec le Comité de gouvernance du CU (CGCU), mais les propositions d'adaptation n'ont pas progressé comme prévu cet automne pour diverses raisons. En conséquence, la secrétaire générale recommande de demander au Comité exécutif de reporter l'entrée en vigueur des articles 50 et 62 des Statuts à l'automne 2026. Ce report permettra au BSG de poursuivre l'analyse avec le CGCU et le CGE, de formuler une proposition de règles

claires et adaptées à l'Université, et de préparer leur présentation au CA et au CU afin d'en assurer la compréhension et l'adhésion des membres.

24. Rapport du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration

La présidente du Comité des ressources immobilières et informationnelles mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 12 novembre. Elle souhaite la bienvenue à Claude Choquette, nouveau membre du comité.

En plus des points de suivis, les autres sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

24.1 Mise aux normes du laboratoire de chimie niveau 3 du pavillon Alexandre-Vachon - Demande de financement pour la phase de planification : autorisation (EQ-2025-578)

La présidente indique qu'à sa séance du 20 mai 2009, le Conseil d'administration approuvait les études pré-conceptuelles pour la mise aux normes, la rénovation et le réaménagement du pavillon Alexandre-Vachon, ainsi que l'estimation budgétaire de 85 M\$ (estimation de 2009) pour la réalisation de l'ensemble des travaux. Les travaux faisant l'objet de la présente demande sont dans la continuité de la rénovation et de la mise aux normes du pavillon Alexandre-Vachon. Ils visent la rénovation de certains locaux vacants situés au niveau 3 de l'aile principale longeant le Grand Axe, entre les ailes secondaires 200 et 400, afin de pouvoir y relocaliser des laboratoires de recherche du département de chimie présentement situés au niveau 1 de l'aile 400 qui sont dans un état de vétusté important.

Le programme fonctionnel et technique (PFT) a été déposé le 26 septembre 2024. Les limitations de dépenses imposées par le MES ont retardé la capacité de l'Université à poursuivre sans délai le déploiement de ce projet. Par ailleurs, afin d'être en mesure de mettre en œuvre rapidement l'étape de réalisation, lorsque le financement normalisé requis sera disponible, le Service des immeubles (SI) préconise la préparation des plans et devis dès maintenant, puisque le niveau actuel du financement le permet. Lors de l'élaboration du plan d'investissement 2026-2036, le SI veillera à prioriser la réalisation de ces travaux.

Les membres du comité ont questionné l'équipe du SI sur les travaux qu'il reste à exécuter pour le pavillon et ont mentionné l'importance de travailler en tenant compte des priorités de la Faculté des sciences et de génie. Ils ont été rassurés par le fait que le SI collabore étroitement avec la Faculté et que les besoins de cette dernière sont pris en compte. Il y a eu également des échanges sur la prudence de la préparation hâtive et de manière trop détaillée des plans et devis tant que le financement n'est pas confirmé par le MES. À la suite des échanges, les membres du comité étaient d'avis d'aller de l'avant et d'en faire la recommandation au Conseil.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-219

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

De recevoir l'estimation budgétaire globale du projet de mise aux normes des laboratoires de chimie au niveau 3 du pavillon Alexandre-Vachon dont le coût est évalué à 27 643 609 \$;

De recevoir l'estimation des coûts établie à 3,5 M\$ pour l'étape de planification; et

D'autoriser le versement au Service des immeubles d'une somme additionnelle de 3,4 M\$ pour le projet de mise aux normes des laboratoires de chimie au niveau 3 du pavillon Alexandre-Vachon, pour l'étape de planification dont le montant proviendra de la réserve RS527268 « Résorption du déficit de maintien d'actifs ».

24.2 Cadre de gestion des ressources immobilières : modifications (DA-2025-579)

La présidente rappelle que lors de la séance du 25 octobre 2023, le Conseil d'administration (CA) a adopté des changements au Cadre de gestion des ressources immobilières (Cadre), principalement à l'égard des seuils et des processus d'approbation des projets d'investissement immobiliers. Depuis, le modèle est déployé de façon efficace et permet d'atteindre les objectifs de saine gouvernance et de fluidité visés.

En ce qui concerne les seuils et les processus d'approbation des projets immobiliers, la version 2025 propose un arrimage à la nouvelle Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique qui hausse dorénavant le seuil d'adoption par le Conseil des ministres à 75 M\$ pour les projets de bonification du parc et à 150 M\$ pour les projets en maintien d'actifs.

Le texte ajouté précise les seuils et modalités d'autorisation applicables aux autres affaires immobilières. Un nouveau schéma présente les politiques, plans et règlements afférents au Cadre qui illustre la structure d'encadrement selon les niveaux stratégiques, tactiques et opérationnels, précisant ainsi les documents sous la responsabilité du CA et les liens entre eux. Il est maintenant précisé dans la section des rôles et responsabilités que le SI est la seule unité autorisée par l'Université à procéder ou à autoriser des travaux de construction, réaménagement, rénovation, réparation ou modification. Il ne s'agit pas d'une nouvelle pratique; l'ajout au Cadre permettra cependant plus de clarté.

Les membres du comité ont discuté avec l'équipe du SI au sujet du projet de développement de l'Université Laval, quartiers universitaires, afin que ces initiatives soient couvertes dans le Cadre.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-220

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'adopter les modifications apportées au Cadre de gestion des ressources immobilières, telles qu'elles figurent au document DA-2025-579; et

De mandater la secrétaire générale à apporter les modifications appropriées aux autres documents officiels en marge de ces modifications.

24.3 Plan d'action en efficacité énergétique 2026-2030 : adoption et autorisation de financement (DA-2025-580)

La présidente mentionne qu'à la séance du Conseil d'administration du 26 octobre 2022, la Stratégie énergétique de l'Université Laval a été adoptée. Cette stratégie a pour but de répondre au contexte législatif et administratif et de concrétiser les orientations générales définies au sein de la Politique de développement durable et de la Politique sur la gestion énergétique par l'adoption de cibles concrètes, relativement à l'Axe 1 qui prévoit une réduction de 20 % de la consommation unitaire d'énergie de 2012-2013 d'ici 2030.

Le plan d'action 2020-2025 prévoyait une réduction totale de 71 268 gigajoules (GJ). À ce jour, la réduction observée est de 37 892 GJ. Les projets en voie de se terminer permettront une réduction additionnelle de 33 376 GJ qui sera effective lors du bilan 2026-2027. Pour réaliser ce plan d'action, une avance de fonds de 3,650 M\$ a été consentie de laquelle se dégage un solde inutilisé de 372 k\$.

Le plan d'action en efficacité énergétique 2026-2030 a pour objet la poursuite de la mise en œuvre de l'Axe 1 susmentionné dont l'adoption et le financement sont visés. Afin d'identifier les actions les plus porteuses à inclure au plan d'action 2026-2030, des audits énergétiques ont été complétés dans 22 bâtiments du campus au cours de la dernière année. Plusieurs projets ont été élaborés et permettront une réduction additionnelle de 76 471 GJ représentant des économies annuelles estimées à 1,063 M\$ et une réduction de l'intensité énergétique. De façon générale, la hausse des coûts de l'énergie favorise la rentabilité des projets d'économie d'énergie qui sont inclus dans le plan d'action.

La mise en œuvre du Plan d'action 2026-2030 représente un coût total de 8,751 M\$ et bénéficie d'aides financières ciblées de l'ordre de 4,115 M\$ provenant de diverses subventions. Le montant additionnel requis

pour compléter le financement de ce plan est de 4,636 M\$ et devra être financé par une avance à long terme puisque les économies d'énergie annuelles générées par les projets, estimées à 1,0 M\$, ne permettent pas d'autofinancer les investissements requis, mais celles-ci permettront d'atténuer de façon importante les effets de l'augmentation des coûts d'énergie et la hausse des coûts d'énergie générée par la mise en exploitation de nouveaux bâtiments sur le campus. Une avance de fonds temporaire de 5,903 M\$ est aussi requise en raison des écarts temporels entre les dépenses, d'une part, et la réception des subventions, d'autre part. Dans l'ensemble, l'investissement requis pour les quatre volets du Plan nécessite une période de rentabilité de six ans et demi, excluant les frais de financement.

Le remboursement de l'avance à long terme pour ces investissements ajoutera une pression sur le budget annuel de fonctionnement d'environ 0,768 M\$ pendant sept ans auquel s'ajoutent les frais d'intérêt de l'avance temporaire de fonds d'un montant annuel moyen de 0,135 M\$ jusqu'au dernier encaissement des subventions prévues en 2030, selon les hypothèses à ce jour.

Cependant, les économies d'énergie générées par les projets permettront d'atténuer de façon importante les effets de l'augmentation des coûts d'énergie et la hausse des coûts d'énergie générée par la mise en exploitation de nouveaux bâtiments sur le campus. L'analyse financière ayant mené aux recommandations d'investissement a été élaborée par le SI et révisée par le Service des finances (SF).

Les membres du comité ont questionné la direction sur la visibilité accordée au Plan. Il est suggéré de le communiquer par le biais de ULaval nouvelles. Les membres soulignent l'excellente performance de l'Université et l'importance de diffuser largement, tout en vulgarisant, cette information notamment en lien avec la lutte aux changements climatiques.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-221

Considérant la recommandation du Comité des ressources immobilières et informationnelles ainsi que l'avis favorable du vice-recteur exécutif et vice-recteur aux ressources humaines et aux finances,

D'adopter le Plan d'action en efficacité énergétique 2026-2030 en conformité avec l'Axe 1 de la Stratégie énergétique institutionnelle;

D'autoriser une avance de fonds temporaire portant intérêt d'un montant maximal de 5,903 M\$ pour le financement de la mise en œuvre des actions du Plan d'action en efficacité énergétique 2026-2030 à être remboursée par l'encaissement des subventions prévues et dès l'achèvement des travaux au taux applicable sur le marché;

D'autoriser une avance de fonds à long terme d'un montant maximal de 4,636 M\$ pour le financement de la mise en œuvre des actions du Plan d'action en efficacité énergétique 2026-2030 à être remboursée en autofinancement par le fonds de fonctionnement, sur une période de sept ans commençant au moment le plus tôt entre le 30 avril 2030 ou le 30 avril de l'exercice financier au cours duquel tous les travaux seront achevés et toutes les subventions seront reçues au taux applicable sur le marché; et

D'autoriser le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation ou la directrice du Service des immeubles à signer, pour et au nom de l'Université Laval, tout document relatif au présent dossier et ce, dans le meilleur intérêt de l'Université Laval.

24.4 Projet de Tramway de Québec – Ratification de l’entente-cadre intervenue avec la Ville de Québec, autorisation de l’octroi de droits d’usage et modifications aux modalités de servitudes : autorisation (DA-2025-581)

La présidente indique que le 23 février 2022, le Conseil d’administration acceptait, en principe, l’implantation sur le campus du projet de transport en commun et actif de la Ville de Québec. Une entente-cadre est intervenue entre l’Université et la Ville le 23 juin 2022 afin d’établir les conditions et engagements de chacune des parties en lien avec la réalisation du projet, à savoir la phase de la conception et de la construction, et de fixer les modalités et obligations relatives aux travaux à être réalisés par la Ville sur le campus. Cette entente fixe également la compensation que recevra l’Université en contrepartie des terrains mis à disposition du projet et formalise l’intention des parties quant à l’encadrement immobilier des actifs. Subséquemment, les parties ont œuvré jusqu’au printemps 2023 à l’élaboration des avant-contrats préalables aux actes notariés visant à établir officiellement les droits immobiliers.

La demande de ce jour est d’obtenir l’autorisation du Conseil pour la ratification de l’entente-cadre intervenue avec la Ville de Québec, l’autorisation de l’octroi de droits d’usage et les modifications aux modalités de servitudes. La présidente porte à l’attention des membres du Conseil les principaux points de discussion tels que décrits dans le document déposé aux membres du Conseil.

Les membres du comité étaient d’avis d’en recommander son adoption au Conseil.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-222

Considérant les résolutions CA-2022-28 et CA-2022-158,

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

De réitérer l’accord de principe sur l’implantation sur le campus du projet de réseau structurant de tramway, le tout conformément aux orientations, modalités et paramètres exposés à la fiche du Conseil d’administration du 23 février 2022 et subséquemment consignés à l’Entente relative à la réalisation du tramway de Québec sur le campus de l’Université Laval intervenue le 23 juin 2022;

D’autoriser le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation à signer, pour et au nom de l’Université Laval, en temps opportun, tous les actes, ententes et documents contractuels nécessaires pour donner plein effet à celle-ci et à modifier certaines modalités dans le cadre de la signature du consentement à l’établissement de servitudes et de droits d’usage, le tout dans le meilleur intérêt de l’Université et conformément aux orientations, modalités et paramètres exposés aux présentes;

De ratifier et confirmer la signature de l’Entente relative à la réalisation du tramway de Québec sur le campus de l’Université Laval intervenue le 23 juin 2022;

D’autoriser l’établissement en faveur de la Ville de Québec et/ou de la Société de transport de Québec et/ou de CDPQ Infra de propriétés superficielles sur des parties des lots 2 866 017, 6 623 351, 2 077 149, 2 077 129, 2 077 128, 6 631 831, 2 077 157, 6 631 840, 6 631 842, 6 631 838, 2 077 141, 2 077 136, 2 077 133 et 2 077 134 du cadastre du Québec pour la construction et l’aménagement de voies de tramway, de voies de circulation d’autobus, d’un pôle d’échanges, d’infrastructures et d’équipements afférents et de plantations dans le cadre du projet de transport en commun de la Ville de Québec;

D'autoriser l'établissement en faveur de la Ville de Québec et/ou de la Société de transport de Québec et/ou de CDPQ Infra de droits d'usage sur des parties des lots 2 866 017, 6 623 351, 2 077 149, 2 077 129, 2 077 128, 6 631 831, 2 077 157, 6 631 840, 6 631 842, 6 631 838, 2 077 141, 2 077 136, 2 077 133 et 2 077 134 du cadastre du Québec pour encadrer la propriété par la Ville d'équipements et d'infrastructures qui ne seront pas des constructions ni des ouvrages à caractère permanent sur le fonds de terre du campus, soit plus spécifiquement des abribus, des stations et des arrêts;

D'autoriser l'établissement en faveur de la Ville de Québec et/ou de la Société de transport de Québec et/ou de CDPQ Infra de servitudes permanentes sur des parties des lots 2 077 134, 2 077 133, 2 077 136, 2 077 141, 2 077 169, 2 075 857, 2 077 150, 2 077 114, 2 077 129, 2 077 128, 2 077 157, 2 077 149, 2 077 126, 2 077 070, 2 866 016, 2 866 017, 2 866 013, 2 866 012, 2 866 011, 6 206 517, 6 206 519, 2 866 010 et 4 426 802 du cadastre du Québec pour permettre l'exploitation, l'entretien, la plantation et le maintien d'actifs des propriétés superficielles établies dans les mêmes assiettes et afférentes au réseau de transport en commun de la Ville de Québec, incluant le tramway, ainsi que les équipements et infrastructures encadrés par des droits d'usages en faveur de la Ville de Québec;

D'autoriser l'établissement de servitudes temporaires en faveur de la Ville de Québec et/ou de la Société de transport de Québec et/ou de CDPQ Infra sur des parties des lots 6 509 015, 6 509 016, 4 426 802, 4 426 801, 2 077 163, 6 623 336, 6 206 519, 6 623 337, 6 206 517, 6 623 338, 2 077 158, 6 623 339, 6 623 341, 6 623 351, 2 866 014, 2 866 017, 2 077 157, 2 077 149, 2 172 070, 2 077 126, 2 077 128, 6 631 842, 6 631 839, 2 077 129, 6 631 831, 6 631 840, 6 631 838, 2 075 858, 2 077 029, 2 077 131, 2 077 141, 2 077 136, 2 077 132 et 2 077 134 du cadastre du Québec pour permettre la construction, l'aménagement et la plantation afférents au réseau de transport en commun de la Ville de Québec, incluant le tramway;

D'autoriser l'établissement de servitudes permanentes en faveur d'un fonds dominant appartenant à Énergir sur une partie du lot 2 077 134 du cadastre du Québec pour permettre la construction, le maintien et l'exploitation de canalisations pour la distribution de gaz naturel;

D'autoriser l'établissement de servitudes permanentes en faveur de fonds dominants appartenant à Hydro-Québec et/ou Vidéotron sur une partie du lot 2 077 134 du cadastre du Québec pour permettre la construction, le maintien et l'exploitation de lignes de distribution d'énergie et de lignes de télécommunications;

D'autoriser l'établissement de servitudes permanentes en faveur de fonds dominants appartenant à Bell et/ou Vidéotron et/ou Zayo sur une partie du lot 2 077 126 du cadastre du Québec pour permettre la construction, le maintien et l'exploitation de lignes de télécommunications;

D'autoriser l'établissement de servitudes permanentes en faveur de fonds dominants appartenant à Bell et/ou Zayo sur une partie du lot 2 077 128 du cadastre du Québec pour permettre la construction, le maintien et l'exploitation de lignes de télécommunications;

D'autoriser l'établissement de servitudes permanentes en faveur de fonds dominants appartenant à Hydro-Québec et/ou Bell sur une partie du lot 2 077 128 du cadastre du Québec pour permettre la construction, le

maintien et l'exploitation de lignes de distribution d'énergie et de lignes de télécommunications;

De mandater le Comité exécutif d'autoriser toutes modifications non substantielles et conformes avec les principes adoptés par le Conseil d'administration, notamment toutes modifications aux numéros de lots ne résultant pas d'une modification significative aux emprises des droits; et

D'abroger les septième, huitième et neuvième alinéas de la résolution CA-2022-28 portant sur une demande de soumission publique conjointe par l'Université et la Ville de Québec pour l'exécution de la construction d'un tunnel de circulation et d'un tunnel de service entre les secteurs ouest et est du campus dans l'axe de la rue de l'Université et de l'allée de l'Université.

24.5 Projet du Complexe Innovaserres - Lancement des phases conjointes de planification et réalisation du projet, financement afférent et autorisation de lancement de l'appel d'offres en mode conception-construction (DA-2025-582)

La présidente rappelle que lors de sa séance du 24 septembre 2025, le Conseil d'administration a accepté, en principe, la poursuite de la phase d'initiation du projet dont l'estimation du coût total du projet est de 15,385 M\$. Depuis, l'élaboration du Programme fonctionnel et technique (PFT) et du devis de performance en vue de la réalisation du projet selon le mode conception-construction s'est poursuivie selon les paramètres autorisés et le coût estimé du projet demeure le même que celui présenté en septembre dernier.

Une entente de principe pour une subvention de 10,772 M\$ du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) est intervenue. Le montage financier est confirmé par les contributeurs concernés et totalise 15,385 M\$. Le léger déficit anticipé pour assurer un montage financier viable à long terme de 15 405 \$ est jugé acceptable et sera assumé par la Faculté le cas échéant. Ce budget prévoit une enveloppe pour risque d'un montant de 0,264 M\$, soit 2 % du coût des travaux.

Pour préparer la suite, un appel d'intérêts a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) au début du mois d'octobre 2025 afin d'informer le marché du lancement prochain de l'appel d'offres, de permettre aux soumissionnaires d'organiser leurs équipes pluridisciplinaires et de favoriser la concurrence. Un appel d'offres public doit être publié sous peu pour la réalisation du projet dans un mode conception-construction avec une fin du projet prévu pour août 2028.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-223

Considérant la recommandation du Comité des ressources immobilières et informationnelles ainsi que l'avis favorable du vice-recteur exécutif et vice-recteur aux ressources humaines et aux finances,

De recevoir les paramètres du projet du Complexe Innovaserres (portée, budget et échéancier) et de son montage financier pour l'étape Initiation (Programmation fonctionnelle et technique (PFT)/Devis de performance constituant les documents d'appel d'offres en mode conception-construction (C-C)), tels que présentés et dont l'évaluation du coût total du projet est établie à 15,385 M\$ après ristourne de taxes (ART);

D'autoriser, conformément aux modalités du Cadre de gestion des ressources immobilières, le passage du projet du Complexe Innovaserres à la phase planification et réalisation;

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public en mode conception-construction (C-C) et, sous réserve du respect des paramètres du projet tels que soumis par les présentes, l'octroi au plus bas soumissionnaire conforme

d'un contrat pour la conception et la construction du projet du Complexe Innovaserres;

D'autoriser le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation à signer, pour et au nom de l'Université Laval, le contrat de conception-construction afférent ainsi que toute modification mineure conformément aux dispositions de l'article 6.5 de la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats et ce, dans le respect des paramètres autorisés par les présentes et dans le meilleur intérêt de l'Université; et

D'autoriser l'octroi d'une avance de fonds (ou marge de crédit) d'un montant maximum de 10,772 M\$, équivalent au montant total de la subvention à être versée après présentation des pièces justificatives des dépenses admissibles auprès de l'organisme subventionnaire (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)), sous la responsabilité administrative du Service des immeubles, pour assumer les dépenses liées à la planification et la réalisation du projet.

24.6 État d'avancement à mi-année : Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles (PIARI), disponibilité des services informatiques critiques et incidents majeurs

La direction de l'Université a fait l'état d'avancement à mi-année de trois dossiers que voici :

- Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles approuvé par le conseil en avril dernier :
Le programme avance bien. Trois dossiers retiennent plus l'attention, soit : 1) ÉVO pour lequel la demande d'autorisation est toujours en attente; 2) ENA 2 qui progresse comme prévu et pour lequel les attentes sont importantes pour que l'ensemble des cours soit sur cette nouvelle plateforme au 1^{er} septembre 2026; et 3) RESUL5 qui est également en bonne voie.
Les principaux risques demeurent le contexte budgétaire gouvernemental difficile, la complexité et l'interdépendance des chantiers ainsi que la disponibilité et la rétention des ressources spécialisées.
- Disponibilité des services informatiques critiques :
La forte dépendance aux infrastructures numériques exige une vigilance accrue pour assurer la continuité des opérations et l'évolution rapide des menaces requiert une adaptation constante des dispositifs de prévention et de réponse.
- Incidents majeurs ayant affecté les activités institutionnelles :
Outre un des systèmes requis pour la gestion des animaleries, rien de particulier n'est à signaler. Le pourcentage de disponibilité des systèmes est conforme aux niveaux de service convenus.

24.7 État de situation des dépenses d'investissements en immobilier de 2025-2026 au 30 septembre 2025

Cet exercice vise à faire état du niveau des dépenses d'investissement à la mi-année, soit au 30 septembre 2025, et de comparer celles-ci avec la planification faite dans le cadre de la planification budgétaire 2025-2026. La reddition de comptes trimestrielle déposée au MES en date du 30 septembre dernier démontre que la valeur des travaux réalisés totalise 13,8 M\$. Le rythme est en accélération afin d'atteindre le niveau d'investissement maximal autorisé au 31 mars 2026, soit 36,1 M\$.

24.8 Plan d'action en suivi du rapport d'audit « La vétusté du parc immobilier »

La présidente du comité complète l'information partagée par le président du CAGIR en mentionnant que les membres du comité ont discuté de l'importance de mettre en lumière l'état des actifs des immeubles et espaces non reconnus par le MES. Un mandat est en cours pour documenter l'état de ces actifs immobiliers pour ensuite développer un modèle de financement approprié permettant de constituer un fonds de prévoyance adéquat. Dans le contexte budgétaire actuel, le rapport d'audit montre l'importance de revoir le

budget du SI, soit de réexaminer les sources de revenus et de poursuivre les travaux pour optimiser les dépenses.

À la demande des membres du comité, qui souhaitent savoir si la situation financière de l'Université Laval dans le domaine immobilier est comparable à celle des autres universités québécoises en termes de fonctionnement et d'investissements gouvernementaux, des informations supplémentaires seront présentées ultérieurement à ce sujet. Les membres souhaitent également s'assurer que la direction de l'Université est bien informée de l'état de l'ensemble des actifs immobiliers, financés et non financés, afin de bien prendre la pleine mesure des risques inhérents à leur vétusté.

25. Rapport du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration

Le président du Comité des ressources humaines mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 12 novembre.

En plus : 1) des points de suivis; 2) du portrait des négociations; 3) des modifications au Régime de retraite du personnel professionnel; et 4) de la communication du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances relativement aux suivis budgétaires ainsi qu'à la vigilance et le soutien à faire auprès des étudiantes et étudiants et du corps médical en lien avec les débats reliés aux changements législatifs dans le domaine de la santé, les autres sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

25.1 Tableau de bord des priorités RH 2025-2026

L'ensemble des priorités sont sous contrôle et les risques sont connus et identifiés, ce qui guidera le comité dans le choix de la priorité qui sera présentée au Conseil d'administration au mois de février.

25.2 Bilan des activités de santé, sécurité et mieux-être

Les membres du comité ont revu le bilan des activités de santé, sécurité et mieux-être. Le président souligne que les résultats sont impressionnants et très positifs. Le réinvestissement effectué par l'Université dans le domaine de la santé et de la sécurité au cours des dernières années, dans le but de se conformer aux exigences de la loi 27 et d'améliorer la gestion institutionnelle en matière de santé et de sécurité, a généré les résultats positifs escomptés. Dans de nombreux aspects, notamment en ce qui concerne la structure et la documentation du programme ainsi que la participation des unités au programme, des progrès significatifs ont été réalisés. Ainsi, la performance financière de l'Université auprès de la CNESST s'est améliorée, tant en termes absolus qu'en comparaison avec les autres établissements du secteur.

25.3 Rapport annuel 2024-2025 du Bureau du respect de la personne de l'Université Laval

Le rapport annuel est déposé au point 7 de l'ordre du jour de consentement. Le président souligne un fait saillant qu'est la hausse significative du nombre de dossiers traités, avec une augmentation de 28 % concernant les demandes liées à des situations d'incivilité et de harcèlement psychologique. Dans ce domaine, l'équipe du Bureau du respect de la personne est particulièrement active. Ce bureau constitue une véritable ressource et offre l'accompagnement nécessaire.

25.4 Implantation du modèle de gestion RH – État d'avancement

Les membres du comité ont reçu un état d'avancement de l'implantation du modèle de gestion RH. Concernant les progrès et les enjeux, la discussion a principalement porté sur le partenariat d'affaires en ressources humaines, actuellement en première phase d'implantation dans certaines unités, et qui montre déjà de très bons résultats. Il en va de même pour les services partagés, ce qui implique une certaine mutualisation des services. Les membres du comité ont été, une fois de plus, impressionnés par la qualité et le leadership de l'équipe de gestionnaires qui pilotent le projet de transformation.

HUIS CLOS COURANT

Nominations**26. Conseil d'administration : membre externe (DA-2025-583)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-224

Sur recommandation du Comité des candidatures pour la désignation des membres externes du Conseil d'administration,

De nommer Alain Côté au Conseil d'administration à titre de personne non-membre de l'Université conformément au paragraphe 12 de l'article 40 des Statuts (entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2025), pour un mandat de trois ans commençant le 27 novembre 2025 et se terminant le 26 novembre 2028 inclusivement.

27. Comités du Conseil d'administration**27.1 Comité d'audit et de gestion intégrée des risques : membre (EQ-2025-584)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-225

De nommer Alain Côté membre du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques du Conseil d'administration, pour la période du 27 novembre 2025 au 26 novembre 2027.

28. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu,

CA-2025-226

De lever la séance.

La séance est levée à 19 h 30.

Le président,

La secrétaire,

Jean Houde

Anne-Marie Laflamme